

Le textile | Envirotex



Filière de valorisation des déchets textiles

La problématique environnementale

La production et la consommation de textiles ou de vêtements font que la consommation de textiles par tête enregistre une montée fulgurante. On peut donc supposer que le taux d'accroissement de la production mondiale de fibre dépassera d'ici l'an 2025 le seuil de 70%. En Europe, on estime que la consommation textile annuelle par tête est d'environ 24 kg. Plus de la moitié est consacrée à l'habillement.

Les matières textiles sont des matériaux fibreux qui requièrent de nombreuses opérations successives de transformation qui sont souvent effectuées dans des lieux géographiquement éloignés et entraînent des impacts environnementaux liés au transport et à l'emballage. La croissance inéluctable de la production mondiale de textiles nécessite des mesures de recyclage énergiques, notamment au niveau des contraintes écologiques et économiques. Dans le secteur de la production textile, la culture du coton implique une grande consommation d'eau, de pesticides... L'emploi de ces derniers représente ici à lui seul 50% de la consommation mondiale. Pour obtenir 1 kg de coton on nécessite en moyenne 27.000 litres d'eau.

Qu'est-ce qui peut être plus important que le recyclage des textiles et l'économie des ressources naturelles?

Déchets: nature et collecte

Au niveau des déchets de textiles, nous pouvons faire la distinction entre deux grands groupes de déchets :

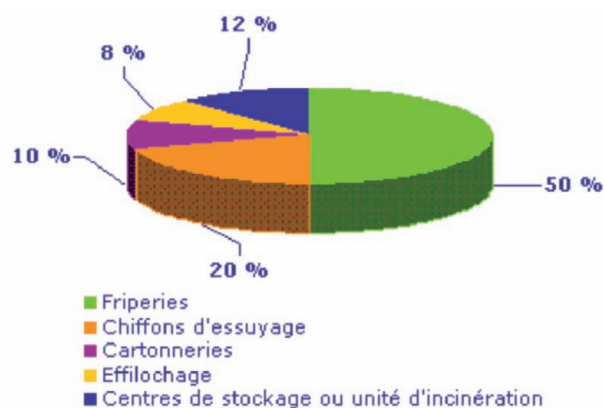
- Les déchets de production: ce sont le plus souvent les chutes de tissu neuf provenant de l'industrie textile (filatures, tissage-tricotage, découpe... ou autres activités utilisant des textiles comme l'industrie automobile). La nature (composition) de ces déchets est très souvent connue.
- Les déchets de consommation: ce sont les chiffons et textiles usagés provenant des entreprises ou des ménages. Dans ce cas-ci, la composition des différents produits constituant le déchet n'est pas connue précisément.

Le tableau ci-après nous informe sur le caractère dangereux ou non de nos déchets textiles.

La collecte des déchets de textiles se fait selon deux circuits:

- le circuit professionnel des récupérateurs qui collectent les déchets de fabrication des entreprises du textile et de l'habillement,
- le circuit des organisations caritatives et des entreprises d'insertion qui collectent les textiles usagés chez les particuliers ou auprès des collectivités mettant à la disposition de la population des points d'apport volontaire.

Déchet	Code nomenclature	Réglementation applicable
Matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plasto-mère) issus des déchets de l'industrie textile	04 02 09 (déchets non dangereux)	soumis à la réglementation générale en matière de déchets non dangereux
Fibres textiles non ouvrées issus des déchets de l'industrie textile	04 02 21 (déchets non dangereux)	
Fibres textiles ouvrées issus des déchets de l'industrie textile	04 02 22 (déchets non dangereux)	
Textiles provenant des déchets municipaux	20 01 11 (déchets non dangereux)	



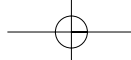
Destination des tonnages provenant des ménages

Source : www.apcede.com/guide/dib/textile.html

Quelles sont les solutions pour les déchets textiles?

Les déchets textiles sont issus de l'industrie et des ménages. Après collecte, les textiles sont orientés vers quelques filières de valorisation dont:

- la friperie: ciblée sur les déchets de consommation (vieux vêtements), elle est certainement la plus intéressante puisqu'elle remet dans le circuit de consommation un certain volume de vêtements d'occasion en bon état;
- l'essuyage industriel: les vêtements ou linges de maison en fin de vie sont utilisés pour cette filière;



- **l'effilochage**: où vont une majorité des déchets de production ou de consommation;

- **les textiles inutilisables en friperie, essuyage ou effilochage** sont mêlés à du bois et à du carton et servent à fabriquer du carton feutre et un matériau pour l'isolation, avec comme principale issue la Cartonnerie de Pont-Audemer.

Pour ces filières, les développements technologiques sont essentiellement ciblés sur l'étape de tri («classage»). Il existe des systèmes qui proposent une assistance vocale au tri manuel.

Globalement 88% des textiles collectés sont écoulés en friperie ou sous forme de matières premières dans le secteur du textile, des quantités significatives qui sans ces activités finiraient à la décharge.

Les déchets textiles souillés (chiffons de l'industrie) doivent être traités de la même manière que le produit qui les souille. La plupart du temps ils sont incinérés.

Autres valorisations possibles

Il apparaît qu'aujourd'hui seul l'effilochage constitue une véritable filière de recyclage au sens strict du terme. Sur base des produits obtenus après effilochage, il est possible de trouver de nouvelles filières telles que :

- Renforcement de différentes matrices (plastiques, bitumes, béton...)
- Non-tissés
- Rembourrage
- Composite (préforme « perdue »)

Règlementation

Tant en France qu'en Région Wallonne, il existe différents décrets qui ont pour objectif de favoriser la mise en place de filières de valorisation.

En France, un article (40 bis) concernant la mise en place d'une filière des déchets textiles a été ajouté au projet de loi de finances de 2007 par les députés. L'amendement adopté crée l'obligation pour les professionnels du textile de «contribuer ou de pourvoir» au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits, et ce, depuis janvier 2007.

En Wallonie, le décret fiscal wallon du 22 mars 2007, quant à lui, favorise la prévention et la valorisation des déchets en taxant l'incinération, la co-incinération, la collecte et la gestion des déchets. La collecte et la gestion des déchets seront exonérées de taxation si le déchet est réutilisé, valorisé ou recyclé.

L'initiative Envirotex doit, en détectant et en évaluant les filières de valorisation des déchets textiles, devenir le partenaire privilégié de l'industrie textile.

Fabrice Pirotte
Centexbel Verviers

Info:
www.centexbel.be

Envirotex se penche sur la gestion des déchets dans la filière textile habillement

Différentes problématiques de gestion des déchets

Envirotex, projet bipartite entre la région Nord-Pas-de-Calais côté français et la région Wallonne, côté belge, et partie intégrante du programme européen Interreg III, a pour but de créer, dans le cadre du développement durable, un réseau transfrontalier de management environnemental pour solutionner les problèmes rencontrés dans le secteur textile.

Ce réseau agit, que ce soit dans la gestion des eaux, la gestion énergétique de l'usine ou des installations industrielles, ou encore celle des déchets. Ce dernier thème a été justement le sujet d'une table-ronde organisée par les partenaires d'Envirotex - Celabor, Febeltex, Centexbel, l'IFTH et l'UIT Nord avec le soutien des deux régions transfrontalières, de l'agence de l'Eau Artois Picardie, et de l'Ademe - le 21 juin dernier à la cité des Echanges de Marcq-en-Baroeul dans la métropole lilloise. Les entreprises du secteur textile-habillement accordent en effet de plus en plus d'attention au respect des règles environnementales et notamment veulent gérer leurs déchets de façon conforme et raisonnée, un domaine de plus en plus encadré par une réglementation de plus en plus structurée. Un certain nombre d'indus-

triels spécialisés dans le traitement de ces déchets, étaient venus y présenter leur activité.

Jean-Christophe Minot, président de Minot Recyclage textile mais aussi de Fedérec-Textile, a présenté cette fédération du recyclage, de la récupération et de la valorisation, dont il dirige la branche textile. Sur les 330.000 tonnes de textiles récupérés annuellement, 50 % sont des vêtements d'occasion réutilisables en friperie. Sur le reste 20 % sont recyclables en chiffons d'essuyage, 10 % dans la cartonnerie, 8% sont destinés à l'effilochage et enfin les 12% restants sont des déchets ultimes éliminés dans le respect des règles environnementales.

La biodégradation des boues par anaérobie

Recypap (Denain) est une plate-forme de proximité pour recevoir les déchets des PME locales qui les y amènent après les avoir triés (cartons, métaux, plastiques...). Ils sont ensuite pressés et envoyés à d'autres opérateurs. Pour ce qui est des boues, Recypap propose une solution qui serait une bonne alternative à l'épandage ou au compostage (après dépollution) : une valorisation via une filière énergétique, grâce à une installation de biodégradation anaérobie. Via un digesteur qui

